

Image not found or type unknown



## Retrait contrat à la direccte ?

Par **naninani**, le **09/06/2011 à 12:24**

Bonjour,rnrn J'entame la procédure de changement de statut avec un CDI , et j'ai deja signé le contrat pour octobre 2011;rnà la préfecture on m'a demandé d'aller à la Direction departemental de travail pour retirer le contratrn, ce que je ne comprend pas car je l'ai deja le contrat signé .rndois-je aller déposer le contrat à la DIRECCTE pour un accord ou quoi exactement ?rnrnrnMerci